

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI**

Assemblée Générale régulière de la Municipalité Régionale de Comté d'Abitibi tenue le 11 mai 2011 à 19h30, sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Préissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson
Mme.	Lyna Boulé	Représentante	TNO Lac-Chicobi (Guyenne)

Ainsi que :

M.	Michel Roy	Directeur général.
Mme.	Doris Jubinville	Directrice générale adjointe.
Mme.	Carole Lanoix	Directrice du Service Financier.
M.	Normand Grenier	Directeur du Service d'Aménagement.

Est absent :

M.	Michel Lévesque	Maire	La Corne
----	-----------------	-------	----------

058-05-2011 **ORDRE DU JOUR :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault, et unanimement résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Prière.
2. Appel nominal :
3. Ordre du jour.
4. Procès-verbaux :
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 13 avril 2011.
  - 4.2 Suivi du Comité Administratif du 4 mai 2011.
5. Période réservée à l'assistance (5 minutes par intervention).
6. Correspondance.
7. Administration :
  - 7.1 Ajournement de l'assemblée.
  - 7.2 Réouverture de l'assemblée.
  - 7.3 Dépôt des états financiers au 31 décembre 2010.
  - 7.4 Ministère des Transports – Reddition de comptes – Demande d'extension de délai.
  - 7.5 Logiciel comptable.
  - 7.6 Nomination du vérificateur comptable pour 2011.
8. CLD Abitibi :
9. Municipalités :
  - 9.1 Municipalité de Barraute – Plateforme de compostage.
10. TNO :
11. Sécurité Incendie :
  - 11.1 Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue – Attestation d'études collégiales – Prévention des incendies.
12. Aménagement :
  - 12.1 Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) – Consultation publique.
13. Service Forêt :
14. Service d'Évaluation :
15. Autres sujets :
  - 15.1 Représentants :
    - 15.1.1 Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue.
    - 15.1.2 Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi.
  - 15.2 Bureau des Véhicule Automobiles – Accès pour personnes handicapées – Offre de services.
16. Sujets de discussion sans prise de décision :
17. Informations :
  - 17.1 Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – Journée de l'Arbre et des Forêts de la MRC d'Abitibi.
18. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 AVRIL 2011 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Pascal Rheault et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 13 avril 2011.

ADOPTÉE

**SUIVI DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 4 MAI 2011 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait un compte-rendu du Comité Administratif du 4 mai dernier et répond aux questionnements des maires.

**PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE :**

Aucune personne n'est présente dans l'assistance.

**CORRESPONDANCE :****CORRESPONDANCE NÉCESSITANT UNE PRISE DE DÉCISION :****MRC d'Antoine-Labelle :**

Cette MRC souhaite un appui à sa résolution numéro CA-12110-04-11 par laquelle elle demande à la Société d'Habitation du Québec :

- Une révision des critères d'admissibilité au programme RénoVillage afin d'augmenter le revenu annuel pour être admissible à 90% de l'aide financière pour une personne vivant seul à 20 000\$, pour un ménage de 2 à 3 personnes à 30 000\$, pour un ménage de 4 à 5 personnes à 35 000\$;
- Une plus grande admissibilité dans le cadre des travaux visant à se conformer au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et d'augmenter la valeur d'admissibilité d'un bâtiment à 140 000\$.

**CORRESPONDANCE PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION :****Accusés réception:**

2011-04-11	M. Robert Dutil, ministre Sécurité Publique	Résolution # 020-02-2011 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Représentant régional du Ministère de la Sécurité Publique.  Un concours pour combler le poste est lancé.
2011-04-12	M. Pierre Corbeil, Député d'Abitibi-Est Ministre responsable de la région	Résolution # 028-03-2011 Fonds de développement touristique – Demande de données statistiques par territoire de MRC.
2011-04-18	Société de l'Assurance Automobile	Résolution # 038-04-2011 Société de l'Assurance Automobile du Québec – Véhicule lourd –vs- Véhicule agricole.

**Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune :**

Le ministère donne suite à notre résolution numéro 143-12-2010 concernant l'unité d'aménagement forestier 086-51 et nous informe que les décisions prises par le MRNF sont les suivantes :

- Refuser la modification n° 2 du PQAF 2008-2013 de l'UAF 086-51 dans sa forme actuelle;
- Permettre aux BCAA de modifier le PQAF 2008-2013 en respectant les éléments suivants :
  - Une superficie maximale de 34 000ha;
  - La superficie devra être comprise à l'intérieur du PQAF version n° 1 ou la modification n° 2.

**SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – RÉVISION DES CRITÈRES D'ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME RÉNOVILLAGE :**

**ATTENDU** qu'actuellement, les travaux visant uniquement à se conformer au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8) ne sont pas admis dans le cadre du programme RénoVillage;

**ATTENDU** que plusieurs propriétaires désirent tout de même rendre leurs installations septiques conformes aux normes environnementales et que ces derniers ne disposent pas de moyens financiers suffisants pour effectuer les travaux;

**ATTENDU** que la valeur maximale d'admissibilité d'un bâtiment est à 90 000\$, ne reflétant pas la réalité actuelle;

**ATTENDU** que le programme RénoVillage est administré par les MRC mais découle de la Société d'Habitation du Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de demander à la Société d'Habitation du Québec :

- Une révision des critères d'admissibilité au programme RénoVillage afin d'augmenter le revenu annuel pour être admissible à 90% de l'aide financière pour une personne vivant seule à 20 000\$, pour un ménage de 2 à 3 personnes à 30 000\$, pour un ménage de 4 à 5 personnes à 35 000\$;
- Une plus grande admissibilité dans le cadre des travaux visant à se conformer au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8);
- L'augmentation de la valeur d'admissibilité d'un bâtiment à 140 000\$.

ADOPTÉE

**AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rémi Gilbert, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu que l'assemblée soit ajournée à 20h15.

ADOPTÉE

**RÉOUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE AJOURNÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de rouvrir l'assemblée.

À 20h35, les délibérations de la séance reprennent sous la présidence de Monsieur Jacques Riopel, préfet, et les conseillers de comté suivants forment toujours quorum :

M.	Ulrick Chérubin	Maire	Amos
M.	Lionel Pelchat	Maire	Barraute
M.	Jean-Pierre Naud	Maire	Berry
M.	Rosaire Guénette	Maire	Champneuf
M.	Guy Lemire	Maire	La Morandière
M.	René Martineau	Maire	La Motte
M.	François Lemieux	Maire	Landrienne
M.	Rémi Gilbert	Maire	Launay
Mme.	Huguette Saucier	Mairesse	Preissac
Mme.	Gaby Chiasson	Mairesse	Rochebaucourt
M.	Maurice Godbout	Maire	Saint-Dominique-du-Rosaire
M.	Luc Pomerleau	Maire	Saint-Félix-de-Dalquier
M.	Réal Nolet	Représentant	Saint-Marc-de-Figuery
M.	Martin Roch	Maire	Saint-Mathieu-d'Harricana
M.	Pascal Rheault	Maire	Sainte-Gertrude-Manneville
M.	Ghislain Nadeau	Maire	Trécesson

ADOPTÉE

**RAPPORTS FINANCIERS 2010 POUR LA MRC D'ABITIBI ET LES TNO LAC-CHICOBI (GUYENNE) ET LAC-DESPINASSY :**

Monsieur Daniel Tétreault, vérificateur comptable, fait la présentation des rapports financiers de la MRC d'Abitibi et des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Monsieur Tétreault a préalablement, fait comme l'exigent les nouvelles normes comptables, la présentation aux maires des questions significatives soulevées par son audit.

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS – PROGRAMME D’AIDE À L’ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2010 – DEMANDE D’EXTENSION DE DÉLAI :**

**ATTENDU** que dans les petites municipalités dont le budget est inférieur à 1 000 000\$, le personnel est réduit au minimum;

**ATTENDU** que la reddition de comptes demandée par le Ministère des Transports dans le cadre du Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local s’ajoute à une période de travail déjà intensive au niveau administratif pour les municipalités (T4, fin d’année financière, envoi des comptes de taxes et encaissement des comptes de taxes);

**ATTENDU** que le temps alloué pour colliger l’information et compléter les formulaires demandés par le Ministère des Transports peut engendrer des retards d’encaissement des comptes de taxes privant ainsi les municipalités de revenus;

**ATTENDU** la difficulté d’avoir accès à des auditeurs compte tenu de cette période fiscale très occupée (déclarations d’impôts, fin d’année municipale, etc.);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Rosaire Guénette, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Maurice Godbout et unanimement résolu de demander au Ministère des Transports :

- De reporter la date de reddition de comptes dans le cadre du Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local au 30 juin;
- De ne pas appliquer de sanction sur le premier versement du transfert;
- D’informer les municipalités quant à la permanence ou non de cette reddition de comptes.

ADOPTÉE

**LOGICIEL COMPTABLE DES MUNICIPALITÉS :**

Monsieur Daniel Tétreault, comptable, invite les maires à amorcer dans leur municipalité, une réflexion quant à leurs besoins informatiques pour la comptabilité puisque plusieurs font affaires avec Programmation Gagnon et que cette entreprise est à développer des logiciels dont les applications et les coûts ne répondront pas aux besoins et à la capacité financière des petites municipalités. Les municipalités devront alors prendre la décision d’implanter un autre logiciel de comptabilité adapté à leurs besoins.

**VÉRIFICATEUR COMPTABLE POUR L’EXERCICE FINANCIER 2011 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud et unanimement résolu de nommer Monsieur Daniel Tétreault, comptable agréé, pour effectuer la vérification des états financiers de la MRC d’Abitibi, du Service Forêt et des TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy pour l’exercice financier 2011 selon les honoraires suivants :

MRC d’Abitibi	3 500\$
TNO Lac-Chicobi (Guyenne) et Lac-Despinassy	2 000\$
Service Forêt	2 500\$

ADOPTÉE

**PLATE-FORME DE COMPOSTAGE – DEMANDE DE PRÉCISIONS :**

Suite à l’adoption, lors de la séance du mois d’avril dernier, de la résolution numéro 052-04-2011 par laquelle l’Assemblée Générale des maires a pris la décision de retenir l’orientation de l’aménagement d’une plateforme de compostage pour le traitement des matières organiques, Monsieur Lionel Pelchat, maire de Barraute, souhaitait ramener ce sujet à l’ordre du jour puisque certains questionnements demeurent sans réponse, à savoir :

- Qui prendra la charge du dossier?
- Les besoins des municipalités seront-ils analysés? (bacs résidentiels, bas industriels, etc.)
- Quelle sera la répartition des coûts?
- Pouvons-nous faire, dès maintenant, une demande de subvention?

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d’Aménagement, explique qu’un plan de travail présentant les étapes à venir, un échéancier ainsi qu’un résumé des décisions à prendre sera présenté aux maires afin de faire le point sur la situation présente et sur l’avancement prévu du dossier de mise en place d’une plateforme de compostage.

**CÉGEP DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – ATTESTATION D'ÉTUDES COLLÉGIALES EN PRÉVENTION DES INCENDIES :**

**ATTENDU** que depuis 2010, les finissants au DEC en sécurité incendie ne sont plus reconnus au titre de « techniciens en prévention des incendies (TPI) » et qu'ils doivent donc obtenir une attestation d'études collégiales en prévention des incendies;

**ATTENDU** que cette attestation d'études collégiales n'est pas dispensée en Abitibi-Témiscamingue;

**ATTENDU** l'augmentation de la demande de candidats formés en prévention des incendies et de la grande difficulté de recrutement, particulièrement en Abitibi-Témiscamingue;

**ATTENDU** que le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue est associé au Collège Montmorency lequel dispense cette formation;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Jean-Pierre Naud, appuyé par Monsieur le conseiller de comté François Lemieux et unanimement résolu de demander au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue d'analyser la possibilité de dispenser le programme menant à une attestation d'études collégiales en prévention des incendies ce qui permettrait à la région de combler ses besoins à même une cohorte de finissants formés en Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE – CONSULTATION SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉS OPÉRATIONNELS (PAFIO) 2013-2018 :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, fait la lecture intégrale des résolutions suivantes qui ont été adoptées par le Comité Administratif le 4 mai dernier relativement aux plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels (PAFIO) :

- CA-064-05-2011 demandant au MRNF de respecter le troisième alinéa de l'article 56 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et de reporter la consultation publique des PAFIO 2013-2018 des unités d'aménagement 082-51, 084-51, 085-51 et -86-51;
- CA-065-05-2011 demandant au MRNF d'adjoindre la MRC d'Abitibi à la préparation des PAFIO pour les unités d'aménagement 082-51, 084-51, 085-51 et 086-51 pour tenir compte de l'intérêt spécifique de la MRC d'Abitibi à protéger l'eau souterraine des aquifères associés aux eskers et à la moraine Harricana.

Monsieur Normand Grenier, directeur du Service d'Aménagement, invite les maires à prendre connaissance des cartes spécifiques à leurs territoires et démontrant les travaux forestier prévus. De plus, Monsieur Grenier démontre aux maires sur support informatique, la carte du territoire de la MRC faisant état de la consultation publique du Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune.

Monsieur Grenier précise que le ministère a laissé très peu de temps à la table locale en gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) pour faire ses commentaires ne permettant pas ainsi aux membres de consulter leurs organismes respectifs.

La consultation publique pour le territoire de la MRC d'Abitibi se tiendra le 18 mai prochain, il est donc très important que les municipalités y soient représentées et fassent part de leurs commentaires au ministère. Monsieur Grenier insiste également sur l'importance que les municipalités complètent le formulaire de commentaires que le ministère recevra jusqu'au 9 juin prochain.

Suite aux discussions, il est convenu que les actions suivantes soient posées :

- Les municipalités s'assureront que le maire ou un représentant désigné soit présent à la consultation publique du 18 mai 2011;
- Le Service d'Aménagement de la MRC transmettra à l'ensemble des directeurs généraux des municipalités de la MRC les préoccupations identifiées par le Service afin de permettre aux municipalités de communiquer au MRNF des préoccupations communes et uniformes pour le territoire de la MRC.

**LOISIR ET SPORT ABITIBI-TÉMISCAMINGUE – REPRÉSENTANT DE LA MRC D'ABITIBI SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

Il est proposé par Madame la conseillère de comté Huguette Saucier, appuyée par Madame la conseillère de comté Gaby Chiasson et unanimement résolu de déléguer Monsieur Rémi Gilbert, maire de Launay, pour représenter la MRC d'Abitibi sur le Conseil d'Administration de Loisir et Sport Abitibi-Témiscamingue.

ADOPTÉE

**AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE L'ABITIBI –  
REPRÉSENTANTS DE LA MRC D'ABITIBI :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Martin Roch, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat et unanimement résolu de déléguer les personnes suivantes pour représenter la MRC d'Abitibi à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de l'Abitibi :

- M. Pascal Rheault, maire de Sainte-Gertrude-Manneville, administrateur délégué;
- M. Jean-Pierre Naud, maire de Berry, substitut à l'administrateur délégué;
- M. Michel Lévesque, maire de La Corne, administrateur;
- M. Maurice Godbout, maire de Saint-Dominique-du-Rosaire, administrateur,
- M. Rosaire Guénette, maire de Champneuf, administrateur.

ADOPTÉE

**BUREAU DES VÉHICULES AUTOMOBILES – ACCÈS POUR PERSONNES  
HANDICAPÉES – SUIVI :**

Monsieur Michel Roy, directeur général, informe les maires que la firme d'architectes TRAME nous a déposée une offre de services pour la réalisation d'une étude de faisabilité relativement à l'accessibilité du Bureau des Véhicules Automobiles pour les personnes handicapées. De plus, cette firme nous recommande de retenir également les services d'une firme d'ingénierie compte tenu de la teneur du projet. Cette offre de services représente un montant de 1 500,00\$

Compte tenu de la complexité du projet, d'autant plus que le bâtiment abritant le Bureau des Véhicules Automobiles n'appartient pas à la MRC d'Abitibi, il est convenu de demander au directeur général, d'analyser la possibilité de mettre sur pied un programme de remboursement des dépenses aux personnes à mobilité réduite devant se déplacer dans d'autres bureaux de la Société de l'Assurance Automobile du Québec pour recevoir les services dont ils ont besoin.

Ce sujet reviendra à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

**CONVENTION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER DE LA MRC D'ABITIBI –  
OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE GESTION CONTRACTUELLE – SOIRÉE  
D'INFORMATION :**

Suite à la venue des nouvelles obligations en matière de gestion contractuelle, lesquelles sont venues modifier considérablement la façon d'attribuer les contrats de travaux forestiers sur les lots intramunicipaux, il a été convenu de tenir une soirée d'information à l'intention des municipalités faisant partie de la convention d'aménagement forestier (CvAF) de la MRC d'Abitibi et de tous les travailleurs forestiers susceptibles de travailler sur les lots intramunicipaux.

La date ainsi que les coordonnées de l'endroit où se tiendra la soirée d'information seront communiqués aux municipalités et un avis public à l'intention des travailleurs forestiers paraîtra dans le journal Le Citoyen.

**SUJETS DE DISCUSSION SANS PRISE DE DÉCISION :**

Monsieur François Lemieux, maire de Landrienne, retient l'attention des maires quelques minutes afin de rendre hommage à Monsieur Olivier Bouchard décédé récemment. Monsieur Bouchard a été maire de Trécession pendant plusieurs années et il a été l'un des instigateurs du transfert des lots intramunicipaux aux municipalités duquel ont découlés les conventions d'aménagement forestier telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Monsieur Lionel Pelchat, maire de Barraute, fait part aux maires de sa déception à l'endroit de RNC Média qui incite les gens à se procurer leurs lunettes en Ontario plutôt qu'en région en alléguant que les coûts seraient moins élevés.

**INFORMATION :**

Les maires sont informés que le Campus d'Amos de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et ses partenaires, tiendront la première « Journée de l'Arbre et des Forêts » de la MRC d'Abitibi soulignant ainsi l'année 2011 à titre d'Année internationale de la Forêt. Cette journée se tiendra le 27 mai prochain de 11h00 à 18h00 au Campus d'Amos.

Des représentants de la MRC d'Abitibi tiendront un kiosque d'information lors de cet événement.

068-05-2011 **ÉLECTIONS FÉDÉRALES DU 2 MAI 2011 :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Lionel Pelchat, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin et unanimement résolu d'adresser :

- Des remerciements à Monsieur Marc Lemay qui a occupé le poste de député d'Abitibi-Témiscamingue à la Chambre des Communes sous la bannière du Bloc Québécois de 2004 à 2011;
- De féliciter Madame Christine Moore qui a été élue le 2 mai dernier, au poste de député d'Abitibi-Témiscamingue à la Chambre des Communes sous la bannière du Nouveau Parti Démocratique (NPD);
- De féliciter Monsieur Roméo Saganash qui a été élu le 2 mai dernier, au poste de député du comté Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou à la Chambre des Communes sous la bannière du Nouveau Parti Démocratique (NPD).

ADOPTÉE

069-05-2011 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :**

Il est proposé par Monsieur le conseiller de comté Ulrick Chérubin, appuyé par Monsieur le conseiller de comté Réal Nolet et unanimement résolu que l'assemblée soit levée à 22h00.

ADOPTÉE

---

Jacques Riopel,  
Préfet.

---

Michel Roy,  
Directeur général.